

Date de convocation : 11/04/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à C MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à C MARCON), Pascal GOUY (pouvoir à P DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à JP GRANGE), Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Fanny MOURIER (pouvoir à T SABOT), Patricia SOUCHON (pouvoir à P MARCON).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation et aménagement du bâtiment « bourg-centre » en Maison France Services, Agence Postale Communale, Coworking, espaces numériques et touristiques.

DCM 20220414-8

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°20211125-3 du 25 novembre 2021 relative à la sollicitation de la DETR/DSIL pour la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment « bourg-centre ».

Il indique que suite à la réception de l'avant-projet définitif il convient de revoir l'estimatif des travaux concernant le projet de rénovation du bâtiment « bourg-centre » à 766 113.00 € HT soit 919 335.60 € TTC auxquels il conviendra d'ajouter notamment les honoraires de la maîtrise d'œuvre de 11.61 % du HT des travaux (DCM n°20211125-2).

Un nouveau plan de financement sera joint au dossier de demande de DETR/DSIL comme suit :

AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414_8-DE
Reçu le 22/04/2022
Publié le 22/04/2022

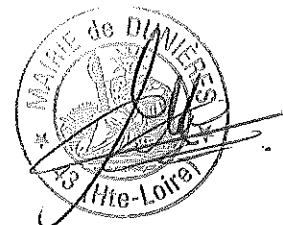
Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'œuvre	88 945.72	DETR/DSIL	MO 76 611.30
Travaux	766 113.00		Travaux 306 445.20
		Total DETR/DSIL	383 056.50
		Région	100 000.00
		Fonds de concours CCPM	130 000.00
		Autofinancement	242 002.22
TOTAL	855 058.72	TOTAL	855 058.72

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avant-projet définitif et son plan de financement ;
- Autorise Monsieur Le Maire à compléter le dossier de subvention DETR/DSIL ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414_8-DE
Reçu le 22/04/2022
Publié le 22/04/2022